

dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, sur la *sedia gestatoria* (1).

Tout à coup, en 1829, le bourgmestre et le conseil de la ville libre de Francfort publièrent des statuts nouveaux entièrement contraires aux droits stricts de l'Église; d'autre part, malgré sa grande activité et son savoir diplomatique de premier ordre, le cardinal Joseph Albani ne parvenait pas à faire entrer le roi des Pays-Bas dans une voie complète d'équité à l'égard de ses sujets catholiques de Belgique : la révolution grondait sur sa tête et il ne l'entendait pas.

V. RAPPORTS AVEC LA PRUSSE — RÉVOLUTIONS EN FRANCE, EN BELGIQUE ET EN POLOGNE — LIGNE DE CONDUITE TRACÉE A M<sup>ST</sup> DE QUÉLEN.

Ce fut de la Prusse, ce royaume né de l'apostasie et de l'hérésie, essentiellement persécuteur, que les plus grandes difficultés survinrent à la cour de Rome. Pie VIII voulut traiter lui-même cette affaire, qui demandait une connaissance profonde de la théologie et du droit ecclésiastique.

Durant le règne de Léon XII, l'archevêque de Cologne et les évêques de Trèves, de Paderborn et de Munster avaient fait parvenir à Rome leurs plaintes au sujet des embarras qu'ils éprouvaient relativement aux mariages mixtes, trop fréquents dans leurs diocèses. L'autorité civile leur imposait des conditions que leur conscience ne pouvait admettre, et l'Église souffrait beaucoup de ces tiraillements. Pie VIII voulut venir en aide à ces prélats. D'une main sûre et délicate, il leur traça une ligne de conduite à laquelle ils devaient se tenir. La fermeté des principes et l'indulgence du Pontife s'y font également remarquer.

(1) Cette toile fut une des plus remarquées au Salon de 1831. On y voyait le Pontife porté sur la *sedia* et non sur la *seggia*, comme l'écrivit le dictionnaire de Larousse. Ce dictionnaire, universel répertoire de bévues historiques, n'a pas manqué d'attribuer à Léon XII ce tableau où le grand peintre a représenté Pie VIII. Outre la vie de ce Pape, p. 67, l'auteur de l'article aurait pu consulter le livre de CHARLES BLANC, *Histoire des peintres*, t. III, p. 15 (Horace Vernet). Il aurait pu, en lisant plus attentivement, voir le nom de Pie VIII écrit tout au long; mais l'indigeste compilation que nous visons ici n'en est plus à compter ses malheurs.

Vous n'ignorez pas, disait le Pape à ces prélats, combien l'Église a horreur de ces mariages mixtes, qui présentent tant de difformités et de dangers spirituels. On trouve, à la vérité, que les pontifes ont parfois levé la défense qui prohibe ces unions, mais ils ne l'ont fait que pour des raisons graves et avec beaucoup de répugnance. Et encore, leur constante habitude, en accordant ces dispenses, était d'y ajouter ces clauses : que l'époux catholique ne pourrait être perverti par le conjoint non catholique, et que les enfants des deux sexes qui devaient sortir de ces unions seraient exclusivement élevés dans la sainteté de la religion catholique (1).

Nous avons tenu à donner ici cet extrait de la lettre pontificale car ce document est demeuré comme la règle constante dans ces matières épineuses.

En outre, et ainsi qu'il est d'usage à Rome quand il s'agit de décrets importants, le cardinal Albani fit suivre ce Bref d'une instruction explicative qui fut également envoyée aux évêques d'Allemagne. Le Bref avait posé les principes, l'instruction en développait la portée et en marquait le sens précis, supposant des cas divers dont elle offrait la solution aux pasteurs trop éloignés de Rome pour y recourir dans les circonstances pressantes. Ces instructions, s'appuyant sur des faits analogues, sur des précédents respectés, indiquaient nettement comment on pouvait appliquer les principes en des cas à peu près semblables. Ces deux pièces d'un très grand intérêt se trouvent tout au long dans la *Vie de Pie VIII*, par ARTAUD DE MONTOR, p. 142-155.

Mais le gouvernement prussien agit encore cette fois avec une insigne fourberie. Il refusa de reconnaître la grande condescendance du Souverain Pontife et tout ce que celui-ci avait fait pour consolider la paix. La persécution continua à sévir contre l'Église catholique, jusqu'à ce que le courageux archevêque de Cologne, Clément de Droste, pour avoir suivi les règles tracées par Pie VIII, souffrit douze ans de la plus dure captivité. Dans ces affaires, le chevalier de Bunzen, chargé de repré-

(1) Cf. ROHRBACHER, *Hist. univ. de l'Église cathol.* I. XCV.

senter le gouvernement de Berlin à Rome, manqua à toutes les règles de la diplomatie et de la bonne foi, et les ministres du roi Guillaume n'eurent pas une conduite plus régulière au point de vue du droit public et international. Le bref de Pie VIII et

l'instruction de son ministre restèrent sans effet à Berlin.

La France, peu après, ne donna pas moins de soucis au Siège Apostolique. Le trône de Charles X venait d'être renversé, et un gouvernement sur lequel il était impos-



sible d'établir une grande confiance lui avait été substitué. La haine de la religion avait été pour beaucoup dans cette catastrophe. Les droits de l'Église seraient-ils respectés? La persécution allait-elle renaître? Dans ces circonstances, que pouvait faire un évêque à qui l'on demandait des prières

publiques pour le nouveau roi, et de qui on exigeait un serment de fidélité en sa qualité de pair de France?

Telle était la position de l'archevêque de Paris, Hyacinthe de Quélen, prélat très vertueux et d'une intelligence remarquable, mais fortement attaché aux idées galli-

canes, qu'il avait puisées dans son éducation ecclésiastique et dans le contact continu d'hommes très recommandables assurément, auxquels manquait néanmoins une notion exacte de l'Église. Le malheur pour une âme droite porte conseil; M<sup>gr</sup> de Quélen, se voyant en présence d'une difficulté dont la solution lui échappait entièrement, comprit qu'il n'y avait que le Pape qui pût lui tracer une ligne de conduite. Il ne s'inquiéta pas s'il mettait sous ses pieds l'article de la trop fameuse déclaration de 1682, auquel les gallicans tenaient le plus, et il envoya à Rome un représentant pour demander au successeur de Pierre s'il pouvait, comme pair de France, prêter le serment de fidélité au prince que la révolution venait d'élever sur le trône, et s'il pouvait, comme archevêque de Paris, prescrire des prières pour ce même prince.

Le représentant que choisit l'archevêque était M. Caillard, médecin, très recommandable par son beau caractère, qui avait sauvé la vie du prélat au moment où les révolutionnaires le cherchaient pour le mettre à mort. C'était un homme d'une grande droiture, mais absolument étranger aux formes de la diplomatie, ce qui amena quelques petites difficultés auxquelles le Pape eut la bonté de ne pas faire attention.

La réponse du Pape, du reste, fut claire et précise: Rome, depuis dix-huit siècles, est accoutumée à vivre au milieu des révolutions, et elle n'a jamais varié dans sa conduite. Elle admet les gouvernements de fait et vit en paix avec eux pour pouvoir travailler au salut des âmes, mais elle fait ses réserves sur les principes. Jamais on ne trouvera dans ses réponses si nombreuses rien qui consacre la révolte. Pie VIII répondit à l'archevêque de Paris qu'il pouvait prescrire des prières publiques pour le nouveau gouvernement, puisque, par le fait, il jouissait du pouvoir et que son autorité était reconnue dans le pays, et il lui conseilla de donner sa démission de pair de France, pour ne pas faire un serment qui répugnait à sa conscience. Toutefois, dans un Bref du 29 septembre, très clair

et très bienveillant, il répond à tous ses doutes, et l'assure qu'il peut en toute sûreté donner les deux garanties de fidélité demandées. A plusieurs autres évêques de France, il répondit dans le même sens.

De plus, Pie VIII confirmait les pouvoirs de son nonce à Paris. C'est que, de sa position, il connaissait mieux que beaucoup de nos compatriotes les dispositions générales du pays.

La révolution, arrivée en France, donna le signal d'une révolution en Belgique, mais d'un caractère absolument différent. Chez nous, l'esprit d'opposition avait joué un grand rôle dans la révolte; en Belgique, au contraire, si le roi de Hollande n'avait pas persécuté ses sujets catholiques avec une aveugle obstination, l'insurrection ne se serait pas manifestée. Quoique l'on pût prévoir depuis longtemps le changement qui devait suivre cette révolution et les heureux résultats qu'elle a eus pour la religion, Rome chercha à l'éviter en essayant de rappeler le roi Guillaume à des sentiments plus équitables à l'égard de ses sujets catholiques.

En même temps, une insurrection éclatait en Pologne. Cette noble nation, opprimée par le despotisme de la Russie, essayait de secouer le joug. Ici encore, l'esprit religieux avait sa large part; la tyrannie moscovite se faisait surtout sentir par les vexations que les schismatiques ne cessaient de faire éprouver aux catholiques: mais d'autres éléments se mêlaient à ses sentiments, et la Providence ne permit pas que la Pologne sortît libre de cette commotion. Loin de là, la tyrannie devint de plus en plus intolérable, et, à l'heure présente, elle n'a pas cessé d'opprimer un peuple digne d'une meilleure destinée, surtout s'il savait repousser les conseils des Sociétés secrètes.

#### VI. AFFAIBLISSEMENT — MORT DU CARDINAL BERTAZZOLI — LA MALADIE ET LA MORT DE PIE VIII

Tant de révolutions augmentaient les angoisses du Souverain Pontife. Dans tous

les temps, c'est toujours vers cette âme que convergent les inquiétudes les plus poignantes de toutes les âmes chrétiennes. Dans des circonstances troublées comme celles qui se produisaient en 1829 et 1830, aux douleurs des particuliers venaient se joindre les douleurs des peuples et les cris qu'arrachaient les malheurs présents, et les inquiétudes pour l'avenir.

Toutes ces sollicitudes, des veilles prolongées, des travaux continus avaient surexcité le système nerveux chez le Pontife; l'humeur maligne qui le tourmentait depuis longtemps avait attaqué les organes intérieurs; bientôt l'on comprit à Rome que le Saint-Siège allait devenir vacant.

Le 11 octobre, malgré qu'il sentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, le Pape voulut se rendre compte par lui-même de l'état des travaux qui se continuaient à Saint-Paul-hors-les-murs. Il s'y transporta donc, visita longuement les chantiers, bénit les ouvriers et témoigna toute sa satisfaction aux prélats et aux administrateurs qui dirigeaient cette immense restauration qu'il ne devait pas voir achevée.

Vers ce même temps mourut à Rome un cardinal qui était pour Pie VIII un ami sincère et dévoué. C'était le cardinal Bertazzoli, qui avait été, en des jours difficiles, le conseiller, parfois mal inspiré, de Pie VII, notamment à Fontainebleau, en 1813. Et l'on s'en souvenait à Rome.

Artaud de Montor raconte à ce sujet un épisode piquant.

En 1823, lorsque les cardinaux se rendaient au Conclave d'où le cardinal Della Genga devait sortir Léon XII, l'historien se trouvait mêlé à la foule.

Le Sacré Collège, dit-il, entra processionnellement, défilant devant une foule de curieux qui échangeaient leurs réflexions à mesure que passait l'imposant cortège. Tout à coup, Bertazzoli parut, superbe, de belle taille, plein de noblesse et de dignité: « Oh! le beau Pape! » dit quelqu'un. « Oui, reprit un voisin, mais il y a Fontainebleau, et c'est un mauvais souvenir. En ce temps-là, il a trompé le Pape! »

Malgré cette défaillance passagère et la trop grande complaisance envers le pouvoir civil que l'histoire lui reproche, Bertazzoli fut un homme sage et modéré. Il avait été longtemps l'aumônier de Pie VII, comme nous l'avons dit en parlant de ce saint Pape (n° 295 des *Contemporains*).

Le 1<sup>er</sup> novembre, jour de la Toussaint, Pie VIII put encore assister à la messe solennelle chantée à la chapelle Pauline du Quirinal.

Plusieurs fois, pendant la cérémonie, on vit des larmes silencieuses glisser le long de ses joues amaigries; on sentait que le lourd vêtement qu'il portait écrasait ses faibles épaules.

Le lendemain il voulut, en dépit des ordres du médecin, présider l'office des morts. Ce fut pour le saint vieillard une fatigue considérable.

Quelques jours après, il apprenait la nouvelle de la mort du roi de Naples, François I<sup>er</sup>. C'était encore un ami sûr que perdait le pontife; il en fut très affecté et s'alita dans les premiers jours de novembre.

Bientôt, sentant le mal empirer, le pieux pontife demanda lui-même à recevoir les derniers sacrements, et des prières commencèrent dans toutes les églises de Rome.

Le malade cependant conservait toute sa connaissance; il se passa alors une scène touchante.

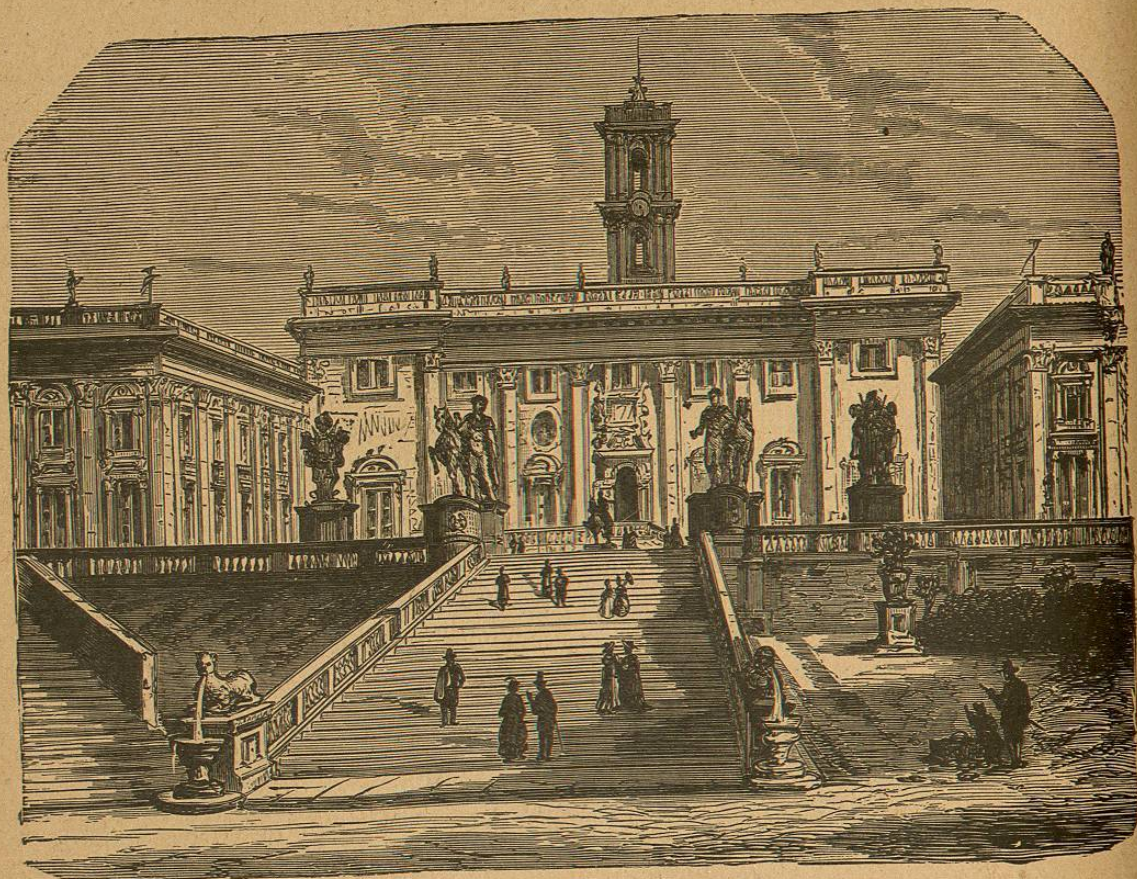
Fidèle au serment qu'il avait fait, Pie VIII n'avait souffert auprès de lui aucun de ses parents; il n'avait conservé, pour son service intime, qu'un domestique fidèle et discret, à qui il n'avait jamais accordé aucun bienfait. Les larmes seules de ce serviteur dévoué avertirent le Pape qu'il lui restait un devoir à remplir. Il demanda M<sup>gr</sup> le trésorier, et lui dit qu'il ne s'était pas présenté souvent une circonstance pareille, mais qu'à la lettre le serviteur qui allait perdre son maître, le serviteur qui n'avait jamais pensé à sa fortune, qui l'avait pansé dans ses souffrances, qui lui avait adressé des consolations, qui appliquait avec courage et délicatesse un baume rafraîchissant

sur les blessures et les meurtrissures dont le poids des ornements pontificaux couvrait son corps à chaque cérémonie; que ce serviteur était là, sans autre pensée que celle de ses regrets; que ce spectacle devait empoisonner la vie d'un bon maître. A peine le Pape eut-il proféré ces paroles, que le trésorier alla, suivant les droits qui lui étaient acquis, rédiger un acte qui assurait

un pain honorable à ce digne compagnon de tant de souffrances.

Sitôt qu'il eût entendu la lecture de cet acte inspiré par son cœur, Pie VIII bénit le trésorier et goûta quelque repos.

Le 29 novembre, à minuit, l'agonie commença; le 30, à 3 h. 1/2 du matin, Pie VIII rendit le dernier soupir: il venait de terminer sa soixante-neuvième année. Son



LE CAPITOLE ET L'ARA-CŒLI

pontificat n'avait duré que vingt mois.

Pie VIII était bon, humain, affable et pieux, un véritable homme religieux, *vir religiosus*, comme le désigne la prophétie de Malachie.

Le peu de temps qu'il occupa la chaire de saint Pierre et qui lui permit pourtant d'accomplir de grandes choses fait deviner ce qu'il eût pu réaliser, si Dieu l'eût con-

servé plus longtemps à son Église. Mais à celle-ci, dans son veuvage, il réservait un très digne successeur. Ce sera l'immortel Grégoire XVI, qui, pendant seize ans, dirigera d'une main ferme et prudente la barque de l'Église, évitant les écueils, luttant contre les gouvernements indifférents ou hostiles, mais fort des indéfectibles promesses de Jésus-Christ.

V

LE PAPE GRÉGOIRE XVI

1830-1846